

Extrait du registre des délibérations  
De la Communauté d'Agglomération d'EPINAL

Séance du 8 octobre 2018

Nombre de Membres

Afférents à l'EPCI	En exercice	Qui ont délibéré
123	123	112

L'an deux mil dix huit  
et le huit octobre

à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Communautaire légalement  
convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès, 7 avenue de Saint-Dié à  
Epinal, sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Président,

Date de la convocation

02.10.2018

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, N. Braun, C. Petit, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, D. Andrès, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, F. Claudon, R. Clément, S. Cossin, A. Courtois-Paulus, N. Daguey, S. D'Algerre, J. Demange, C. Deschaseaux, G. Dubois, M. Emeraux, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, B. Gille, B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, D. Lagarde, Y. Leclerc, C. Leroy, P. Leroy, E. Lévêque, C. Lhuillier, JN. Lombard, A. Mangin, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, S. Muller, P. Noël, D. Pagelot, C. Pierrat, A. Pierre, JP. Poirot, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, PJ. Robinot, R. Roger, G. Schneider, E. Sivadon, C. Souvay, JL. Thiéry, C. Vauzelle, P. Vilmar.

Excusés : Mesdames et Messieurs : O. Baraban (suppléé par Madame S. D'Algerre, E. Del Génini (pouvoir à Monsieur P. Nardin), MC. Abel (pouvoir à Monsieur JP. Moinaux), R. Colin, E. Courtois (pouvoir à Monsieur C. Petit), A. Denninger-Arnoux (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), JM. Georges (pouvoir à Monsieur P. Noël), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), J. Grasser (pouvoir à Madame P. Deau), A. Huc (suppléé par Monsieur D. Pagelot), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), J. Mahieu (pouvoir à Monsieur R. Clément), D. Mathieu (pouvoir à Monsieur R. Alémani), D. Micard (pouvoir à Madame E. Sivadon), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), D. Perrin (pouvoir à Monsieur E. Garion), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), C. Remy, MC. Serieys (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), MC. Thiébaut (pouvoir à Monsieur N. Braun), J. Thomas, N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), R. Voiry (suppléé par Monsieur Y. Leclerc), C. Vuillemand (suppléé par Monsieur M. Emeraux).

Absents : Mesdames et Messieurs : B. Aubry, C. Balland, M. Balland, F. Chevalley, F. Diot, M. Dumontier, A. Gornet, B. Laurent.

**Objet :** Révision du Schéma de Cohérence Territoriale  
Adopté à l'unanimité

Le Conseil Communautaire,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Président,

Vu la délibération n°15/2018 du 4 juin 2018 du comité syndical du syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales relatif à l'arrêt du SCoT révisé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales révisé par délibération n°15/2018 du 4 juin 2018 par le comité syndical du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales.



Pour extrait conforme,  
Le Président

